

9 Déclinaison des orientations d'actions pour chacun des enjeux

Principes généraux

- ✓ Recruter des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- ✓ Une action de communication par mois sauf période de réserve ;
- ✓ Conforter ou construire des partenariats ;
- ✓ Mettre en place un plan départemental de contrôle routier (PDCR) ;
- ✓ Chaque enjeu a droit à au moins 25 % des crédits du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) ;
- ✓ Réaliser une synthèse des offres de service existantes pour la prévention du risque routier ;
- ✓ Chaque année, 25 % des crédits du PDASR doivent financer des actions nouvelles ;
- ✓ Un bilan quantitatif et qualitatif des actions de prévention routière menées hors PDASR doit être rédigé par les partenaires qui l'adresseront pour le 1^{er} février de chaque année à la préfecture, pour favoriser les synergies (fiche type en annexe 1) ;
- ✓ Mettre en œuvre les mesures du comité interministériel de sécurité routière (CISR) ;
- ✓ Un bilan, au bout de 2 ans, du DGO ;
- ✓ Assurer le suivi des conducteurs aux soldes de points nuls ou dont le permis a été suspendu ;
- ✓ Témoignages de victimes d'accident.

Fiche 1 « les orientations d'actions »

Premier enjeu : le risque routier professionnel

Recensement des accidents de la route pour les déplacements domicile/travail et pour les déplacements professionnels, en se rapprochant des compagnies d'assurance, de la caisse nationale d'assurance maladie, de la CARSAT, des centres de contrôles techniques « poids-lourds et CTTE (camionnettes / véhicules de sociétés).
Promouvoir les plans de prévention des risques routiers.
Réaliser une synthèse des offres de service existantes pour la prévention du risque routier, l'actualiser et la promouvoir auprès des entreprises, avec une orientation particulière en direction des très petites entreprises (TPE) / des petites et moyennes entreprises (PME) et ou par branches les plus accidentogènes ;
Intervenir le plus en amont possible notamment dans le cadre des formations dispensées dans les centres de formation et d'apprentissage (CFA) et les lycées professionnels sur le risque routier ;
S'assurer du respect de la réglementation en matière de traçabilité des temps de conduite et de repos ;
Poursuivre les actions de contrôle sur les surcharges.

Fiche 2 « les orientations d'actions »

Deuxième enjeu : les comportements à risques (alcool, stupéfiants, distracteurs) toutes générations confondues

La vitesse
Sensibiliser au port de la ceinture de sécurité et autres équipements de sécurité ;
Promouvoir des actions de sensibilisation en direction de tout public ;
Procéder aux immobilisations administratives ;
Continuer les actions avec simulateurs 2 et 4 roues ;
Certaines zones mériteraient une simplification des informations données aux conducteurs.
L'alcool et les stupéfiants
Sensibiliser aux risques liés à l'alcool et aux drogues, de l'enfance à l'apprentissage de la conduite (effet sur champ visuel, allongement des temps de réaction, diminution des réflexes...) ;
Mobiliser les organisateurs de soirées festives sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants au volant et chez le piéton ;
Organiser des contrôles ciblés à la sortie de lieux festifs ou les soirs de fêtes ;
Il apparaît qu'au-delà des actions déjà menées et qu'il conviendra de reconduire en partie, une attention particulière devra être apportée à l'usage des stupéfiants. Deux publics : les jeunes et les quadragénaires lors d'ambiances festives. Un message concernant les techniques de dépistage (insister sur le fait que ces produits toxiques sont des produits rémanents) d'une part et, les conséquences d'un test positif au regard de la loi d'autre part.
<ul style="list-style-type: none">✓ Prévention auprès des élèves de terminale. Usage de simulateur 2 et 4 roues afin de mettre en évidence la perte de moyens ;✓ Information relative aux risques sur la santé notamment en milieu scolaire, et dès le collège (première cigarette) ;✓ Information sur les contrôles et les conséquences juridiques d'un test positif ;✓ Mobilisation des organisateurs de soirées festives et événements culturels (FIMU, Eurockéennes).
Les jeunes
Informers et sensibiliser au port des équipements de sécurité à vélo et en deux-roues (casque, gilet jaune, gant, etc.) ;
Sensibiliser les établissements scolaires et les universités aux risques encourus dans les déplacements lors de la prise d'alcool et de stupéfiants ;
Les distracteurs
Déterminer les sources de distraction sur les différents réseaux routiers ;
Inciter les auto-écoles à insister pendant la formation sur les risques liés à l'usage des distracteurs ;
Informers les conducteurs qu'en cas d'accident l'utilisation de distracteurs est une preuve de responsabilité ;
Poursuivre la répression de l'utilisation des distracteurs en développant les contrôles banalisés ;

Les seniors

Organiser des remises à niveau théorique et pratique du code de la route ;

Organiser des conférences et des ateliers « santé et conduite » en sensibilisant sur la diminution des capacités physiques, et en informant sur les risques liés à la prise de médicaments, en lien avec les mairies et les médecins ;

Promouvoir une sensibilisation à destination des enfants des aînés afin de les accompagner à la prise de décision relative à l'arrêt de la conduite d'un parent.

Fiche 3 « les orientations d'actions »

Troisième enjeu : les deux-roues

S'appuyer sur le chargé de mission deux-roues motorisé (Cdm 2RM) pour le département du Territoire de Belfort qui a vocation à animer la politique sécurité routière à deux-roues ;
Améliorer la connaissance des facteurs de gravité des accidents ;
Sensibiliser les gestionnaires de voirie et les aménageurs aux risques des deux-roues motorisés lors de la réalisation des ouvrages routiers en leur faisant découvrir le deux-roues motorisé ;
Inciter aux actions « post-permis » à destination des motards (reprise du guidon, ateliers de perfectionnement technique...);
Faire prendre conscience de leur vulnérabilité aux conducteurs de deux-roues pour promouvoir le port des équipements de protection individuelle obligatoires ;
Rappeler aux utilisateurs de deux-roues qu'ils sont souvent mal perçus de par leur gabarit par les autres automobilistes et sensibiliser les automobilistes aux conditions de circulation des deux-roues ;
Agir en milieu scolaire ;
Réaliser des contrôles sur les casques et gants avec une incitation au port d'équipements de protection individuelle additionnels ;
Poursuivre les actions de contrôle et de répression.

Les signataires du DGO

Madame la Préfète
du Territoire de Belfort


Sophie ELIZEON



PRÉFÈTE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Madame la Procureure
de la République près le tribunal de
Grande Instance du Territoire de Belfort


Ariane COMBAREL



Pour le Président du Conseil
Départemental du Territoire de Belfort,
le vice-président


Frédéric ROUSSE



Monsieur le Président de l'association
des maires du département du Territoire
de Belfort


Pierre REY



Pour le Président de la communauté
de communes du Sud Territoire,
la cinquième vice-présidente


Monique DINET



Pour le Maire de Belfort, l'adjoint
chargé de la sécurité et de la
tranquillité publique


Gérard PIQUEPAILLE

